

Page: 1/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

# Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

UFI: AD70-Q04A-300P-Q9TM

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### Emploi de la substance / de la préparation

Pastilles détergentes et protégeantes pour centres de cafés automatiques

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur: -

#### Fournisseur:

JURA Elektroapparate AG CH-4626 Niederbuchsiten Tel.: +41 (0)62 389 8181

JURA Elektogeräte Vertriebs-GmbH

D-90268 Nürnberg Tel.: +49 (0)911 25 25 0

#### **Producteur:**

Oxytabs GmbH
- Member of the Medea Group Suhmsberg 40
D-24768 Rendsburg

#### Service chargé des renseignements:

Tel.: +49 4331 69620 0 Fax: +49 4331 69620 22 E-Mail: info@medeagroup.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf der Charité - Universitätsmedizin Berlin D-13437 Berlin

Tel: +49 30 30686 700 Tox Info Suisse CH-8032 Zürich

Tel.: +41 44 2515151; national: 145 Vergiftungsinformationszentrale Wien

A-1010 Wien Tel.: +43 1 406 43 43

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. (suite page 2)

·FR



Page: 2/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.02.2021

# Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 1)

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement Attention

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 497-19-8	carbonate de sodium	25-50%
EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19	Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 15630-89-4	carbonate de sodium peroxyhydrate	≥10-<25%
EINECS: 239-707-6 Reg.nr.: 01-2119457268-30	Ox. Sol. 2, H272; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 7,5 % ≤ C < 25 %	
CAS: 124-04-9 EINECS: 204-673-3 Reg.nr.: 01-2119457561-38	acide adipique Eye Irrit. 2, H319	≥2,5-<10%



Page: 3/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.02.2021

# Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

	(s	uite de la page 2)
Numéro CE: 931-534-0	acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium	≥5-<10%
Reg.nr.: 01-2119513401-57	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 38 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 38 %	
EINECS: 287-809-4 Reg.nr.: 01-2119489463-28	sodium C12-C14 alkyl sulphate  Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412  Limites de concentration spécifiques:  Eye Dam. 1; H318: C ≥ 20 %  Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 %	<2,5%

### Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de blanchiment oxygénés 5-<15 % agents de surface anioniques 5-<15 %

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un

médecin.

### Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.



Page: 4/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 3)

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Rincer les restes à l'eau.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Température: pas de stockage permanent supérieur à 50 °C.

Humidité de l'air: ne dépassant pas 50 % si possible.

Changement de température: négliable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

# Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

# 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

(suite page 5)



Page: 5/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

# Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 4)

Protection des mains: Gants de protection

Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. **Protection des yeux/du visage** Portez des lunettes à coques lorsque vous manipulez le produit dissous.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Couleur:Blanche, bleuOdeur:CaractéristiqueSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion/point de congélation:Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullitionNon déterminé.InflammabilitéNon déterminé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.Point d'éclairNon applicable.

**Température d'auto-inflammation**Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition:

pH

Non déterminé.

Non applicable.

Réserve acide/alcaline (J.R. Young et al.):

Viscosité:

Viscosité cinématiqueNon applicable.Dynamique:Non applicable.

Solubilité

l'eau:

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Pression de vapeur:

Aisément soluble

Non déterminé.

Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité:

Densité relative

Non déterminé.

Densité de vapeur:

Caractéristiques des particules

Non applicable.

Voir point 3.

### 9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Pastilles

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

**Température d'inflammation:** Non déterminé.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

(suite page 6)



Page: 6/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 5)

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 % VOC (CE) 0,00 %

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non applicable.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles Non applicable. Gaz inflammables Non applicable. Aérosols Non applicable. Gaz comburants Non applicable. Non applicable. Gaz sous pression Liquides inflammables Non applicable. Matières solides inflammables Non applicable. Substances et mélanges autoréactifs Non applicable. Liquides pyrophoriques Non applicable. Matières solides pyrophoriques Non applicable. Matières et mélanges auto-échauffants Non applicable. Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau

Liquides comburants

Matières solides comburantes

Peroxydes organiques

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Explosibles désensibilisés

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable en cas de stockage conforme.

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))			
Oral	LD50	8.978 mg/kg (rat)	
497-19-8 carbonate de sodium			
Oral	LD50	2.800 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)	

(suite page 7)



Page: 7/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.02.2021

# Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

		(suite de la page 6)	
15630-89-4	carbonat	e de sodium peroxyhydrate	
Oral	LD50	1.034 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
124-04-9 ad	124-04-9 acide adipique		
Oral	LD50	5.560 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	7.940 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	Inhalatoire LC50/4 h >7,7 mg/l (rat) (OECD 403)		
68439-57-6	acides si	ulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium	
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	6.300 mg/kg (lapin) (OECD 402)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>52 mg/l (rat) (OECD 403)	
85586-07-8	sodium (	C12-C14 alkyl sulphate	
Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)	

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:		
15630-89-4 carbona	ate de sodium peroxyhydrate	
LC50/96h	70,7 mg/l (Pimephales promelas)	
EC50/48h	4,9 mg/l (Daphnia pulex)	
124-04-9 acide adipique		
LC50/48h (statique)	46 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)	
LC50/96h	230 mg/l (Leuciscus idus)	
	>1.000 mg/l (Danio rerio)	
EC50/3h	7.911 mg/l (bacteria) (OECD 209)	
EC50/48h (statique)	85,7 mg/l (Daphnia magna)	
	suite page	

(suite page 8)



Page: 8/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

# Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

	(suite de la page 7)		
NOEC/21d	6,3 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)		
68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium			
LC50/96h	4,2 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)		
EC50/48h	4,53 mg/l (Ceriodaphnia dubia)		
85586-07-8 sodium C12-C14 alkyl sulphate			
LC50/96h	3,6 mg/l (fish) (OECD 203)		
EC50/48h	EC50/48h 4,7 mg/l (daphnia)		
EC50/72h	20 mg/l (algae)		

- 12.2 Persistance et dégradabilité Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### Autres indications écologiques:

# Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

	Catalogue européen des déchets		
		détergents contenant des substances dangereuses	
	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	

#### Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, ADN, IMDG, IATA Non applicable.

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Non applicable.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe Non applicable.

(suite page 9)



Page: 9/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

		(suite de la page 8
14.4 Groupe d'emballage		
ADR, IMDG, IATA	Non applicable.	
14.5 Dangers pour l'environnement		
Marine Pollutant:	Non	
14.6 Précautions particulières à prendre	par	
l'utilisateur	Non applicable.	
14.7 Transport maritime en vrac conforr	nément	
aux instruments de l'OMI	Non applicable.	
"Règlement type" de l'ONU:	Non applicable.	

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/114** 

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### **Prescriptions nationales:**

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique: Section R&D

(suite page 10)



Page: 10/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.02.2021

# Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 9)

Contact: Dr. Nico Kotzur

Créé par: SKÜ

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3